

Ce fonds vise à soutenir les activités à caractère artistique ou culturel qui sont reconnues dans la MRC des Laurentides pour être les plus génératrices de retombées, qu'elles soient sociales, économiques ou touristiques.

Admissibilité

Le promoteur doit

- Être un artiste professionnel ou un groupe d'artistes professionnels
- Résider dans la MRC des Laurentides
- Avoir l'appui du Conseil de la culture des Laurentides.

Le projet

- Est un événement culturel original et de qualité qui contribue au développement du tourisme culturel, ouvert au public et tenant sur le territoire de la MRC des Laurentides;

Ou

- Vise à reconnaître le travail d'un artiste local à l'extérieur de la région des Laurentides ou à créer des outils promotionnels (catalogue, opuscule, site Internet, DVD, etc.).

Les dépenses admissibles

Volet événement culturel

- Toutes les dépenses liées à l'organisation et à la diffusion de l'événement culturel;

Volet rayonnement d'un artiste professionnel

- Les frais de transport liés au déplacement de l'artiste et de ses œuvres ainsi que les frais de conception graphique, photographies, impression, mise en marché, etc.

Nature de l'aide financière

L'aide financière ne pourra pas excéder 3 000 \$ dans le volet événement culturel ou pour l'élaboration d'outils promotionnels. L'aide financière ne pourra pas excéder 1 000\$ pour la bourse de déplacement.

Pour en savoir plus:

T 819.681.3373
F 819.688.2537
1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Qc), J0T 1J2
info@cldlaurentides.org